

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal



ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS est par les présentes donné qu'un certificat de conformité a été délivré le 28 septembre 2012 par la greffière adjointe de la Ville de Montréal à l'égard du règlement suivant :

01-279-30 Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279).

En conséquence, le Règlement numéro 01-279-30, adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie tenue le 10 septembre 2012, est réputé conforme au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement ci-haut mentionné est entré en vigueur le 28 septembre 2012.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 23 octobre 2012

Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

4699636